

EPRV

Association loi 1901

L'ETOILE PHILATELIQUE DU RAINCY-VILLEMOMBLE

BULLETIN DE RESERVATION

Pour le 27^{ème} salon Multicollections du Samedi 24 janvier 2026

**Gymnase Robert Pandraud
52 boulevard Carnot – 57 boulevard Général de Gaulle
93250 Villemomble**

A renvoyer à :
Jean-Claude ALDHUY
4 bis Allée d'Aguesseau
93190 Livry-Gargan

Nom : Prénom :
Adresse complète :
Code Postal : Ville :
N° de téléphone (liste rouge respectée) :
Adresse mail:
Pièce d'identité n° délivrée le par
Joindre la photocopie recto verso de la pièce d'identité

En raison du plan vigipirate, informations concernant le véhicule qui aura accès à l'aire de déchargement :
-nom du propriétaire : –marque et modèle :
-immatriculation :

Table de 2m x ... à 20 Euros soitEuros.

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de : EPRV

Un reçu vous sera adressé à réception de votre réservation.

Précisez les collections présentées :
.....

Vous êtes (entourez la réponse) : particulier – professionnel - association

Nombre de tracts publicitaires que vous souhaitez recevoir :

Je reconnais avoir lu et accepté le texte du règlement imprimé au verso.

Date et signature :

EPRV

Association loi 1901

L'ETOILE PHILATELIQUE DU RAINCY-VILLEMOMBLE

REGLEMENT

Pour le 27^{ème} salon Multicollections du Samedi 24 janvier 2026

**Gymnase Robert Pandraud
52 boulevard Carnot – 57 boulevard Général de Gaulle
93250 Villemomble**

1. Salon ouvert à tous, négociants ou particuliers. Ouverture des portes aux exposants à partir de 6h45.
2. Catégories prévues : toutes collections (sauf armes) ; vente de boisson, alcool et nourriture interdite.
3. Entrée gratuite au public de 8h à 17h . Vous vous engagez à rester jusqu' à 17h.
4. Chèque bancaire, libellé à l'ordre de EPRV, devant nous parvenir avec le bulletin de réservation.
5. Tout vol, disparition ou détérioration ne pourront faire l'objet d'aucun recours envers le comité d'organisation.
6. Toute correspondance est à adresser à : Jean-Claude ALDHUY , 4bis Allée d'Aguesseau, 93190 LIVRY-GARGAN Tel : 06.21.06.00.49
7. Tout stand non occupé à 8h15 pourra être réattribué sans compensation (sauf avertissement de retard de votre part).
8. Il pourra être exigé des exposants de présenter le jour du salon le reçu de réservation, le dit reçu étant envoyé par l'EPRV.
9. Longueur des tables : jusqu'à maintenant elles mesuraient 2m. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée si la municipalité installait des tables de 1,80m
10. Une cafétéria sera disponible dans la salle.
11. Interdiction formelle de fumer aux stands et dans la salle.
12. Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis dans la salle.
13. Des directives de la municipalité et de la préfecture, des mesures de sécurité ou sanitaires pourraient nous être imposées. Vous vous engagez à respecter ces contraintes.

Date et signature :